

Projet pédagogique Local Jeunes Bassussarry

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 1- DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL**
- 2- HORAIRES D'OUVERTURE**
- 3- LE PUBLIC**
- 4- LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLES**
- 5- L'ENCADREMENT ET LE RÔLE DE L'ANIMATEUR**
- 6- LE MATERIEL ET LOCAUX UTILISÉS**
- 7- COTISATION ET TARIFS**
- 8- LES MISSIONS DE L'ACCUEIL JEUNES**
- 9- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**
- 10- L'ORGANISATION**
- 11- SECURITE ET SOINS**
- 12- COMMUNICATION**
- 13- ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE**

Introduction

L'objet premier du projet est de développer des actions en direction des jeunes par l'ouverture d'un Local jeunes. Il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et d'échange accessible à tous afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de camps et de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire.

L'objectif est de proposer aux jeunes un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression d'informations et d'élaboration de projets.

1 . Descriptif de l'accueil

Le Local Jeunes se situe au 80 Chemin des écoliers – 64200 Bassussarry. Ce local est idéalement situé juste à proximité des transports en commun, à 200 m d'un arrêt de bus. Il fonctionne sous la forme d'un accueil libre et ouvert.

2 . Horaires d'ouverture

Il est prévu d'ouvrir le local jeunes certains soirs de la semaine en période scolaire, selon l'affluence et la demande du public. Il sera alors ouvert de 17h à 19h.

Pour favoriser sa fréquentation et sa dynamique, le local jeunes propose des soirées le vendredi soir de 18h30 à 22h.

Durant les vacances scolaires, le local jeunes propose des séjours de vacances ou des semaines d'activités. Les horaires de ces dernières sont du lundi au vendredi de 9h à 18h ou de 14h à 22h.

3. Le public

Le public du Local Jeunes est composé de pré-adolescents et d'adolescents de 11 à 17 ans issus principalement de Bassussarry et de ses alentours. Les jeunes provenant du village sont prioritaires pour les inscriptions aux différentes activités.

Spécificité du public : la commune de Bassussarry étant petite, les jeunes qui fréquentent le local jeunes forme un noyau dur, ce qui favorise l'échange et l'organisation des activités.

4. Les moyens mis en place pour les mineurs atteints de troubles.

Nous restons attentifs sur les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps. Nous faisons en sorte que le groupe soit indulgent envers ces personnes et que la bienveillance soit une qualité première. Nous gardons une vigilance particulière sur les enfants bénéficiant d'un PAI.

Une communication constante avec les parents est maintenue afin de permettre plus facilement l'accès aux loisirs.

5. L'encadrement et le rôle de l'animateur

L'encadrement des jeunes sera adapté à l'âge des jeunes, à leur maturité, au contenu des projets, à la forme de l'accueil et au type d'activités proposées par deux animateurs confirmés et diplômés. Pour toute activité spécifique (exemple : natation, escalade...) un intervenant agréé est nécessaire. Le taux d'encadrement réglementaire, qui sera appliqué, est de 1 animateur pour 12 jeunes.

Le Local Jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges où l'animateur se tient à l'écoute des adolescents, des jeunes et impulse des projets. Il a pour mission de suivre les projets en apportant aux jeunes une aide technique, pédagogique, éducative et une plus-value dans leurs démarches. Il ne doit pas assister le jeune mais lui permettre de devenir autonome en prenant en compte leur demande d'activité et de projets. Il doit également assurer la sécurité des jeunes, être garant du bon déroulement des activités, assurer le suivi, la mise en place et l'évaluation du projet pédagogique, et orienter les jeunes en fonction de leurs besoins.

6. Le matériel et les locaux utilisés

Le Local Jeunes dispose de matériel pédagogique (jeux de sociétés, fongibles...), de 2 tables de ping-pong, d'un billard, d'un baby-foot, d'une imprimante, d'une ligne téléphonique fixe, d'un réseau wifi, d'un téléphone portable, d'une télé, d'une console de jeux, de plusieurs ordinateurs.

Le local, d'une superficie de 100 m² est composé d'un bureau, d'un coin cuisine, d'un coin cosy avec des canapés et la télé, d'une grande salle de jeux et d'un grand espace extérieur. Ce dernier prend en compte une aire de jeu, deux frontons, un tennis couvert, deux terrains de tennis extérieurs, un city-stade.

7. Cotisation et tarifs

Une cotisation annuelle, sur l'année civile, à hauteur de 15 euros pour les habitants de la commune et 20 euros pour les extérieurs, est demandée. Les familles ne payent pas en fonction de leur quotient familial. Le tarif de l'activité est unique, il correspond au coût de l'activité plus les frais de transport sans compter le salaire des animateurs.

Les personnes ayant un QF inférieur à 750 bénéficient de l'Aide aux Temps Libres, soit 15€ de réduction par jour lors des séjours, de 4 euros pour une journée d'activité et/ou de 2 euros pour une demi-journée.

8. Les missions de l'Accueil jeunes

LA MISSION D'ACCUEIL

Accueillir le jeune dans le territoire constitue une mission essentielle pour la collectivité qui doit prendre en compte tous les jeunes. La fonction d'accueil ne peut se réduire à la seule fonction de garde ou de surveillance. L'accueil consiste à recevoir le jeune, au sens étymologique du terme : accepter quelqu'un, laisser entrer... C'est une démarche d'accompagnement dans le respect de la différence de chacun.

LA MISSION D'ACTIVITÉ

Accueillir pour quoi faire ? Accompagner vers quoi ?
Chacune de ces fonctions doivent l'une et l'autre conduire le jeune vers des propositions d'activités ludiques et éducatives.

Le Local Jeunes doit s'ouvrir sur son environnement, en permettant l'accès des jeunes qui le fréquentent, à des activités spécialisées qui existent sur le territoire local (sportives, culturelles, manuelles, plein air, séjours...)

Il se situera alors au cœur d'une dynamique locale, en offrant aux jeunes un lieu de découverte, d'échange, d'initiation et d'expérimentation.

LA MISSION DE SOCIALISATION

Tout temps de loisir est occasion de socialisation, de rencontres et d'expériences relationnelles avec l'autre, semblable et différent.

Le Local Jeunes assure le brassage social et culturel sans lequel il n'y a pas réellement apprentissage de la vie en société, fondé sur l'écoute et le respect de chacun.

Des objectifs ont été rajoutés dans le cadre du PEDT qui complètent cet objectif de socialisation :

Vivre et agir ensemble

Chacun, les enfants comme les adultes, sont tenus de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades.

De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

Veiller continuellement à prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Bassussarry est engagé contre la Discrimination et le Harcèlement.

Dans notre accueil de loisirs, nous sommes fermement engagés à créer un environnement accueillant, sûr et respectueux pour tous. Nous croyons que chaque individu, qu'il soit enfant, parent, ou membre de l'équipe, mérite d'être traité avec dignité et respect.

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de prévenir et de lutter contre toutes formes de discrimination et de harcèlement quels que soient leurs fondements.

Nos actions incluent :

- **Sensibilisation et Formation** : Nous organisons régulièrement des sessions de formation pour notre personnel afin de les informer et de les sensibiliser aux différentes formes de discrimination et de harcèlement, ainsi qu'à la manière de les identifier et de les prévenir.
- **Politique de Tolérance Zéro** : Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers tout comportement discriminatoire ou de harcèlement. Toute plainte sera traitée avec la plus grande attention et des mesures appropriées seront prises.
- **Encourager le Respect et l'Inclusion** : Nous promouvons des valeurs de respect, d'empathie et d'inclusion à travers toutes nos activités et interactions quotidiennes.
- **Procédures de Signalement** : Nous avons mis en place des procédures claires et accessibles

9. Objectifs pédagogiques

En référence au projet éducatif de la Mairie de Bassussarry, en découle les objectifs pédagogiques :

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS MIS EN OEUVRE
Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> * Être capable de comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté * Être capable de donner et d'argumenter ses choix, ses avis, ses opinions 	<ul style="list-style-type: none"> * Rédiger ensemble des règles de vie communes afin de les responsabiliser face au matériel et au lieu mis à leurs dispositions * Proposer des temps de débats, échanges... constructif et ouvert à tous sur des thèmes concertés par les jeunes * Créer un règlement intérieur souple et adaptable en fonction des sorties, des jeunes...
Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre	<ul style="list-style-type: none"> * Être capable de participer à la vie collective * Être capable de choisir son ou ses activités * Être acteur de ses activités * Favoriser l'éducation active et participative 	<ul style="list-style-type: none"> * Proposer des temps de gestion autonome du local * Concertation quotidienne * Prendre en compte les idées des jeunes
Favoriser la socialisation, la rencontre et l'échange	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser l'intégration de chacun et un climat de confiance * Être capable de se responsabiliser * Être capable d'écouter les points de vue de chacun * Sensibiliser au respect 	<ul style="list-style-type: none"> * Proposer des temps d'échanges * Veiller au bien-être de chacun * Veiller au bon fonctionnement de la vie en collectivité
Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> * Permettre de se repérer dans les locaux et la commune * S'impliquer dans la vie en collectivité * Favoriser l'éducation active et participative 	<ul style="list-style-type: none"> * Être acteur sur tous les temps (déplacement, activité, rangement...) * Arrivée et départ en autonomie
Aider les jeunes à réaliser des projets culturels, artistiques ou de loisirs d'initiative individuelle ou collective en proposant une aide technique et logistique	<ul style="list-style-type: none"> * Être capable de découvrir de nouvelles activités (artistiques, culturelles, sportives...) * Être réceptif aux idées des autres et les amener à défendre les leurs * Être capable de développer son imaginaire et sa créativité * Transmettre son savoir 	<ul style="list-style-type: none"> * Activités d'expression * Activités débats * Activités de recherches

10. L'organisation

Le Local Jeunes fonctionne sous forme d'un accueil libre et ouvert : entrées et sorties possibles sans contrainte en période scolaire lors de forte affluence (de 17h à 19h).

Concernant les soirées proposées les vendredis soir durant l'année ainsi que les tickets loisirs durant les vacances scolaires, une autorisation parentale est demandée en précisant si l'enfant a le droit de repartir seul ou non.

Lors d'une journée d'activité, de 9h à 18h ou de 14h à 22h, un accueil libre est proposé un quart d'heure avant le début de l'activité. L'heure de départ est celle imposée sur le planning.

Les jeunes sont sous la responsabilité du directeur et des animateurs présents dès leur entrée dans le local.

Un registre d'appel permet de connaître le nombre de jeunes présents dans la structure lors de chaque activité grâce au tableau d'inscription préparé préalablement par les animateurs et tenu à jour.

Les informations nécessaires à l'inscription du jeune sont les suivantes :

- Fiche sanitaire de liaison
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Attestation d'assurance extrascolaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Cotisation annuelle
- Test aquatique PAN ou le « savoir nager » si nécessaire
- Autorisation parentale (autorisation à partir seul ou non + inscription aux activités)

Pour un séjour, des documents supplémentaires peuvent être demandés.

Une assurance municipale couvre les jeunes et l'ensemble du personnel de la structure. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

La gestion du matériel fongibles et du matériel du local est placée sous la responsabilité de chaque acteur intervenant au local (jeune, animateur et directeur). Chacun doit respecter et veiller au bon fonctionnement de chaque matériel, fournitures...

11. Sécurité et soins

La sécurité est primordiale dans chaque action du Local Jeunes, que ce soit la sécurité des jeunes comme celle des animateurs. La sécurité morale et physique de chacun doit être préservée.

Dans le cadre d'activités « spécifiques », l'animateur se doit de prendre en compte tous les éléments de l'activité mais aussi toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de l'activité.

L'animateur est responsable de la pharmacie et de son contenu. Il doit prendre soin de noter chaque soin prodigué et doit informer le directeur des éventuels problèmes survenus. En cas de doute ou de problème grave l'animateur se doit de prendre les mesures nécessaires.

12. Communication

La communication du Local Jeunes est très importante, que ce soit envers les jeunes, les parents, l'équipe d'animation et de direction (ainsi que les autres structures).

Les supports de communications sont adaptés à tout public. Les informations sont transmises par mail à tous les parents grâce au groupe « mail pour tous ».

Nous utilisons également le site de la Mairie de Bassussarry pour informer et transmettre des informations, plannings, dossiers d'inscriptions, actualité de Local Jeunes...

Les supports de communication doivent s'adapter aux publics, aussi nous communiquons également avec les jeunes via Facebook et Instagram. Ces réseaux sociaux permettent également de donner des nouvelles aux parents durant les séjours.

13. Évaluation du projet pédagogique

Les critères quantitatifs et qualitatifs suivants ont été fixés :

Quantitatifs

- Combien de jeunes ont été touchés par ces actions ? De la commune ? Des alentours ?
- La mixité a-t-elle été mise en place ? Nombre de participants par genre ?
- De quel milieu social font-ils partis (en se basant sur les QF) ?

Qualitatifs

- Les jeunes ont-ils été force de proposition sur la mise en place de projets/activités ?
- Avons-nous atteints les différents objectifs fixés pour ces actions ?
- Les jeunes ont-ils été investis lors des différents temps ?
- Une valorisation des différentes actions a-t-elle été imaginée ?
- Les familles ont-elles été informées des différents contenus de ces actions ?
- Les jeunes ont-ils acquis de nouveaux savoirs faire, savoirs être ou savoirs ?
- Les jeunes se sont-ils amusés sur ces différents temps ?

Fait à Bassussarry, le 1^{er} septembre 2025.

Pour la Mairie de Bassussarry

Mr le Maire



Pour l'ensemble des animateurs

Le Directeur

